

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du Vendredi 23 Février 2018**

OL/IL  
2018-203

L'an deux mil dix huit, le vendredi vingt-trois février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de Trouville-sur-Mer se sont réunis à la Mairie sur convocation adressée le 16 février 2018, et sous la présidence de Monsieur Christian CARDON, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance était publique.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Cardon, Maire ; M. Zivacco, Mme Outin, M. Quenouille, Mme Cordier, Mme Poidevin, Adjoint ; Mme Grosjean, M. Revert, Mme Blassel, M. Auger, Mme Fresnais, M. Thomasson, Mme Duchange, M. Armanet, Mme Thimon, Mme Brize, Mme Guillon, M. Lehot, Mme Coutentin.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme de Gaetano (pouvoir à M. Cardon), M. Moustardier (pouvoir à Mme Poidevin), M. Briard (pouvoir à M. Quenouille), M. Guilet, M. Dubois, M. Cervoni (pouvoir à M. Lehot), M. Luquet (pouvoir à Mme Coutentin), Mme Schemla (pouvoir à M. Zivacco).

*Le Conseil Municipal désigne M. Revert comme secrétaire de séance.*

.....

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré :**

➤ **Procède au débat d'orientation budgétaire**

Votent contre : M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon, Mme Coutentin (+ pouvoir de M. Luquet), Mme Schemla (pouvoir à M. Zivacco)

Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

➤ **Accorde une subvention exceptionnelle aux associations « Trouville Olympique Natation » et « USEP des écoles publiques de Trouville-sur-Mer »**

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Octroie des subventions à l'Association « OFF »**

Délibération adoptée à l'unanimité.

➤ **Approuve le projet de convention financière pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € à l'association « OFF »**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve la gestion de la réforme du stationnement payant sur voirie sur les différentes zones de stationnement**

Votent contre : M. Lehot (+ pouvoir de M. Cervoni), Mme Guillon  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.

- **Fixe le complément des tarifs municipaux pour l'année 2018 – Produits assujettis à la TVA – Musée Villa Montebello**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Décide d'attribuer une allocation annuelle de vétérance d'un montant de 300 € pour chaque sapeur-pompier volontaire à la retraite ayant exercé à la caserne de Trouville-sur-Mer ; accepte de régulariser le versement de l'allocation au titre de l'année 2017 pour les sept retraités non Trouvillais concernés.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Décide de solliciter le Conseil Régional de Normandie pour une participation au financement de la 3<sup>ème</sup> édition du « Forum des Territoires Connectés 2018 : Normandie Connectée ».**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise le renouvellement de la convention de travaux avec l'Association pour la Sauvegarde de la Touques et de ses affluents (A.S.T.A.) pour l'année 2018, moyennant une participation annuelle de 15 000 € à des travaux non réalisés par les services techniques (débroussaillage des chemins de randonnée, désherbage, gros entretien des cimetières, etc.)**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise la signature avec BOUYGUES Energies et Services d'un accord cadre à bons de commande concernant les travaux de rénovation, extension et maintenance des réseaux d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore et réseaux divers pour une durée de 48 mois à compter de la notification du marché**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Approuve le principe de la cession à la société PARTELIOS de l'immeuble non bâti cadastré section AZ n°772 sis 2 rue du Général de Gaulle, sous réserve du détachement des emprises du transformateur électrique, du mobilier urbain et du fleurissement à l'entrée du site, ainsi que du bornage contradictoire avec les propriétés voisines, pour un montant de 400 000 euros net vendeur**  
Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Approuve la cession à la S.A.S. URBIS CONCEPT représentée par son Président Monsieur Reiner VOLLERS, siégeant 35, boulevard Berthier à PARIS (75017), de l'immeuble situé 8 passage de la Fontaine, cadastré AD 238 pour une contenance de 23 m<sup>2</sup>, au prix de 85 000 euros net vendeur**  
Ne prend pas part au vote : Mme Fresnais  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Octroie des subventions pour ravalement de façades ; décide de refuser des subventions pour ravalement de façades et valorisation des enseignes commerciales**  
Ne prend pas part au vote : M. Moustardier (pouvoir à Mme Poidevin)  
Vote contre : Mme Schemla (pouvoir à M. Zivacco)  
Les autres membres du Conseil Municipal votent pour.
- **Octroie des subventions pour pose de dispositifs anti-volatiles**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Modifie le tableau des effectifs**  
Délibération adoptée à l'unanimité.
- **Autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité – Année 2018**  
Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise la signature d'une convention de partenariat avec l'Association « Amis du Musée de Trouville et du Passé Régional » pour la mise en œuvre de rencontres pour la saison 2018 du Musée Villa Montebello**

Délibération adoptée à l'unanimité.

- **Autorise la signature d'une convention avec Monsieur Jean BINDER pour l'élaboration de l'exposition « Lucien Coutaud. Les années du cheval de brique, 1952-1977 » au Musée Villa Montebello**

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Affaires diverses :**

- **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières en 2017**
- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal – Conclusion de contrats de louage n'excédant pas 12 ans –**
- **Prend acte des informations au Conseil Municipal sur des décisions prises par le Maire en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal – Révision des loyers –**

.....  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



LE MAIRE

  
Christian CARDON

Affiché le : ..2 mars 2018...

Retiré le : .....

Mis en ligne le : ..2 mars 2018.....